



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXI)/18
3 novembre 2001

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE ET UNIEME SESSION
29 octobre – 3 novembre 2001
Yokohama (Japon)

DECISION 3(XXXI)

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OIBT POUR L'ANNEE 2002

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 9(XXIV);

Prenant acte de la Décision 2(XXXI) sur le Plan d'action OIBT de Yokohama;

Remerciant le Secrétariat de ses travaux afférents à sa proposition au Conseil du Programme de travail pour l'année 2002;

Décide de:

1. Avaliser le Programme de travail pour l'année 2002, tel qu'annexé à la présente Décision et modifié par le Directeur exécutif pour y intégrer les modifications découlant des Décisions du Conseil prises à sa trente et unième session;
2. Prier instamment les Membres de verser tous arriérés de leur quote-part de contribution au Compte administratif, et d'encourager les Membres à contribuer au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali afin de faciliter l'exécution du Programme de travail; et de
3. Prier le Directeur exécutif de rendre compte au Conseil, à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, des progrès de l'exécution du Programme de travail.

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL OIBT POUR L'ANNÉE 2002

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX (CIBT)

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Poursuivre et conclure les travaux sur les droits de propriété intellectuelle [Décision 10(XXII) du CIBT] et le rapport du CIBT contenu dans le document ITTC(XXIV)19.	Travaux de session ordinaires. Le Conseil s'est convenu de reconsidérer cette question après qu'en auront délibéré les caucus des Producteurs et des Consommateurs.
(ii) Tenir deux sessions ordinaires (la trente-deuxième, en Indonésie, du 13 mai au 18 mai 2002, et la trente-troisième à Yokohama (Japon) du 4 au 9 novembre novembre 2002) [AIBT de 1994, article 9].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Examiner et approuver le budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2003, et évaluer la quote-part de chacun des Membres [AIBT, article 19 (3)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Nommer des vérificateurs des comptes dans le but de vérifier les comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2002 [AIBT de 1994, article 23 (1)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(v) Examiner les résultats des travaux du CFA sur les arriérés de cotisation des membres au Compte administratif, et, s'il y a lieu, prendre toute mesure utile.	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(vi) Examiner le déroulement du Programme des travaux OIBT pour l'année 2002.	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(vii) Examiner le projet de programme des travaux pour l'année 2003 [Décision 7(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(viii) Examiner, autant que de besoin, les travaux du Groupe consultatif spécial chargé des questions relatives à la tenue des sessions du Conseil [Décision 9(XXXI)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

ACTIVITÉS DE PROJETS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés pour financement à partir des sous-comptes A et B du Fonds pour le Partenariat de Bali. [article 21 de l'AIBT de 1994, Décisions CIBT 6(XXVI) et 9(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
	projets et projets à un financement par le Sous-compte B.
(ii) Statuer sur les travaux de projet, y compris leur financement, en prenant en compte les recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés en cours et achevés [articles 20, 21 et 25 de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement [CIBT 9(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision CIBT 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur les financements par le Sous-compte B.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Décider de la formule de présentation et du type d'informations que les Membres doivent remettre sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser l'aménagement durable des forêts de production [AIBT, 1994, Article 29 (a)].	Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Favoriser les échanges de vues entre pays membres sur: ➤ Le degré de durabilité de gestion et aménagement des forêts production de bois et les questions y afférentes dans les pays membres; ➤ Les flux des ressources et les exigences relatives aux objectifs, critères et lignes directrices produits par l'Organisation. [AIBT, 1994, Article 30 (4)]	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Continuer de suivre les développement relatifs à la prévention et la gestion des feux de forêts, [Décision 8(XXIV) du CIBT] et statuer sur d'éventuelles interventions dans ce domaine.	Travaux de sessions ordinaires. Toute éventuelle décision d'action de suivi pourra induire des coûts supplémentaires.
(iv) Examiner les résultats des ateliers nationaux de formation à "l'Application des Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles" [Décision du CIBT 9(XXX)].	Travaux de sessions ordinaires.
(v) Passer en revue les travaux sur les Directives à la mise en place de dispositifs d'audit pour les Critères et Indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable [Décision 4(XXXI) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(vi) Passer en revue et mettre à jour autant que nécessaire les mesures contenues dans les annexes A et B de la Décision 7(XXX) du CIBT - Rôle de l'OIBT dans les organisations et enceintes	Travaux de sessions ordinaires. Le Conseil a décidé de procéder à cet examen à sa trente-troisième session.

/ . . .

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
internationales et régionales [Décision 7(XXX) du CIBT].	
(vii) Examiner le projet de directives à l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales et la réhabilitation des terres forestières dégradées [Décision CIBT 6(XXX)].	Travaux de sessions ordinaires. Le texte des directives destinées à l'examen du Conseil sera préparé avec l'assistance de consultants internationaux et d'un groupe d'experts.
(viii) Continuer de faire le point sur l'avancée ➤ des Pays Membres vers la réalisation de l'Objectif An 2000; et dde l'OIBT dans le renforcement de la capacité des pays Membres à mettre en oeuvre une stratégie de réalisation de l'Objectif An 2000. [Décisions 10(XXVI) et 9(XXX) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(ix) Opérer la Revue et l'évaluation annuelles de la situation internationale du bois [AIBT, 1994, Article 30(a)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(x) Examiner les ressources disponibles dans le Fonds pour le Partenariat de Bali en jugeant de leur adéquation, et faire en sorte d'obtenir les ressources supplémentaires dont ont besoin les membres producteurs pour répondre à la finalité du Fonds [article 21 (5) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xi) Organiser des consultations sur les propositions de membres de faire figurer dans les appendices de la CITES les essences à bois d'œuvre objet d'un commerce international qui ont été communiquées au Secrétariat depuis la dernière session [Décision 3(XVI)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xii) Envisager des mesures d'encouragement la participation des acteurs non gouvernementaux, dont les organismes professionnels et les chambres de métiers, les organisations environnementales et les groupes indigènes aux activités de l'Organisation [stratégies transversales (section 2) du Plan d'action de Libreville].	Travaux de sessions ordinaires.
(xiii) Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO), afin d'organiser les travaux des sessions [Décisions 3(XXII) et 5(XXVI) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xiv) Examiner les rapports d'activité de l'exécution du Programme de bourses OIBT [Décision 4(XXVII) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xv) Etudier les recommandations proposées dans le rapport de la Commission de sélection des bourses. [Décision 4(XXVII) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xvi) Faire le point sur l'exécution du Plan d'action OIBT de Yokohama 2002-2006.	Travaux de sessions ordinaires.

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(xvii) Examiner les résultats de la coopération avec l'OAA [FAO] sur l'organisation d'une conférence internationale traitant des critères et indicateurs de la gestion forestière durable [Décision 5(XXX) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xviii) Faire le point sur la coopération entre OIBT et l'UICN [Décision 8(XXX) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xix) Examiner les résultats de l'Atelier international sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification [Décision 10(XXX) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xx) Examiner les résultats de la mission technique mise en place pour renforcer la gestion durable dans les pays d'Afrique centrale [Décision 11(XXX) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxi) Envisager les résultats du diagnostic technique et des missions de planification autorisés par la Décision 2(XXIX) [Décision 2(XXIX) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxii) Parachever les travaux sur le Plan de travail relatif aux écosystèmes forestiers de la mangrove [Décision 7(XXXI) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxiii) Faire le point sur les travaux relatifs à l'application des lois forestières dans le cadre de la production et du commerce durables de bois [Décision 6(XXXI) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxiv) Examiner les travaux en cours de mise en place d'une base de données statistiques sur le commerce du bambou et du rotin [Décision 8(XXXI) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.

LES TROIS COMITÉS TECHNIQUES

ACTIVITÉS DE PROJETS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Avec l'assistance du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets relevant de l'Information économique et informations sur le marché soumises par les pays membres [article 27 4) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Avec l'assistance du Secrétariat de l'OIBT et, autant que de besoin, celle de consultants indépendants, assurer efficacement l'appréciation, le suivi et l'évaluation des projets approuvés dans le domaine de l'Information économique et information sur le marché [article 27 4) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Examiner les résultats des travaux de projet dans les Comités concernés et produire des	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

/...

recommandations au Conseil sur le Programme des travaux de l'OIBT pour l'année 2003 [AIBT, 1994, Article 27(4)].

- | | | |
|------|---|--|
| (iv) | Sélectionner des projets pour évaluation à postériori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (v) | Etudier des idées de projets et dispenser conseils et avis aux pays membres sur la formulation de propositions de projets qui répondent aux priorités énoncées dans le Plan d'action OIBT de Yokohama [CEM: Plan d'action, section 3.1, but 1 action 7, et but 2 action 7;
CRF: Plan d'action section 3.2, but 1 action 7, et but 2 action 10;
CFI: Plan d'action, section 3.3 but 1 action 5, et but 2, action 8]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |
| (vi) | Envisager la diffusion d'informations sur les conclusions et résultats des projets et, s'il y lieu, prendre toutes mesures utiles à cet effet [AIBT, article 27 4), Plan d'action de Yokohama, section 2]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- | Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|---|
| (i) Examiner les résultats des travaux de politique générale dans les différents Comités, et produire des recommandations au Conseil sur le programme de travail de l'OIBT pour l'année 2003 [article 27 4) de l'AIBT de 1994]. | Routine. Travaux de sessions ordinaires. |

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- | Activité | Modalités d'exécution et coûts induits |
|---|---|
| (i) Envisager des activités qui mettent fin aux lacunes dans les données et qui comprennent "la collecte et l'analyse de données sur les ressources des plantations et le renforcement de l'analyse des données sur le commerce non déclaré [Plan d'action de l'OIBT, Section 3.1, But 1] | Travaux de sessions ordinaires. |
| (ii) Poursuivre l'examen du rôle de l'analyse du cycle de vie comme outil potentiel d'une évaluation de la compétitivité des bois tropicaux sur le marché. [Plan d'Action OIBT, Section, 3.1, But 2] | Travaux de sessions ordinaires. |

- (iii) Organiser et tenir, en coopération avec les associations de l'industrie et de la profession, les discussions annuelles OIBT sur le marché de 2001 portant sur le commerce mondial des bois tropicaux, lors de la trente-deuxième Session du CIBT à Bali, Indonésie, 13-18 mai 2002. [Plan d'action de l'OIBT, Section 3.1, But 1]

Travaux de sessions ordinaires.
"Le commerce des bois tropicaux: bilan et perspectives" et "Créer des opportunités pour le commerce à partir des travaux de l'OIBT" ont été sélectionnés comme thèmes de la Discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2002.

COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIERE

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable [Décisions du CIBT 5(XXX) et 9(XXX)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

COMITE DE L'INDUSTRIE FORESTIERE

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Examen du marché international du meuble en bois [PPD 25/01 (I,M)].	Cet avant-projet exploitera les résultats et le suivi de la première étude des grands marchés du meuble ménager en bois, publiée en 1990. A sa trentième session, le Conseil a approuvé cette activité, dans le cadre de l'avant-projet PPD 25/01 (I,M). Le Conseil a approuvé cet avant-projet qui est en attente de financement (US\$169 065,00).
(ii) Une étude destinée à préciser les avantages du financement des valorisations en aval de produits internationalement compétitifs [Plan d'action: But 1, Action 5].	Le Conseil pourra prier le Secrétariat de préparer et soumettre le cahier des charges de cette étude, et le budget de sa réalisation. Sous réserve de l'approbation par le Conseil du cahier des charges et du budget, l'étude pourra débuter sitôt que le Conseil aura fourni les fonds nécessaires à sa réalisation.
(iii) Poursuite des travaux sur l'accroissement de rentabilité et la réduction des rebuts et délignures sur l'ensemble de la chaîne de production [Plan d'action: But 2, Action 1, 4].	Le Comité de l'Industrie forestière poursuivra la discussion sur la rentabilité de mise en oeuvre et la réduction des rebuts et délignures sur l'ensemble de la chaîne de production à sa trentième session en mai 2002, afin de définir des activités concrètes enchaînant sur ses travaux dans ce domaine.

COMITE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

ACTIVITES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Examiner les états vérifiés de manière indépendante pour l'Exercice 2001 [article 27 6) de l'AIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ii) Produire des recommandations au Conseil sur la nomination des vérificateurs aux comptes afin de faire vérifier les comptes de l'Organisation pour l'Exercice 2001 [AIBT 1994, Article 27(6)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii) Examiner et faire des recommandations au Conseil sur l'approbation des propositions de budget administratif de l'Organisation pour l'année 2003 [AIBT, 1994, Article 27(6)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv) Examiner les actifs de l'Organisation afin d'en	Routine. Travaux de sessions

/...

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
assurer une gestion prudente en veillant à ce que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux [article 27 6) de l'AIBT].	ordinaires.
(v) Examiner les incidences budgétaires du programme de travail annuel de l'Organisation et les mesures pouvant être prises pour assurer les ressources nécessaires à son exécution, et adresser des recommandations au Conseil à ce sujet [article 27 6) de l'AIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(vi) Constituer un Groupe de travail qui doit se réunir lors de la trente-deuxième session du Conseil au milieu de 2002, de préférence une demi-journée avant le début de la session, afin de délibérer du résultat de la réunion des bailleurs de fonds aux Etats-Unis, de financements nouveaux et accrus pour l'Organisation, du soutien au Secrétariat et de l'utilisation efficace de ses ressources [CFA(X)].	Rapport à la onzième session du CFA et recommandations à la trente-deuxième session du Conseil.

SECRETARIAT

Le Secrétariat, à travers le Directeur exécutif, est chargé du suivi et de l'administration de l'organisation et de la préparation des réunions. Les travaux du Secrétariat en 2002 sont les suivants:

- (i) Préparer les sessions du Conseil et des Comités, notamment par la rédaction des documents nécessaires, et en prenant les dispositions requises pour assurer leur traduction et leur distribution.
- (ii) Collaborer avec le Conseil et les Comités au cours des sessions prévues en 2002.
- (iii) Organiser et dispenser une assistance aux deux réunions de 2002 du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.
- (iv) Organiser et collaborer aux travaux des comités et des groupes de travail dont la constitution est décidée par le Conseil en fonction des besoins.
- (v) Effectuer des travaux statistiques et préparer le projet d'examen et évaluation annuels de la situation internationale des bois.
- (vi) Mener à bien les travaux de suivi et évaluation nécessaires à l'exécution de la tâche des Comités de l'OIBT consistant à assurer un bon contrôle et une bonne évaluation des avant-projets et projets financés par l'OIBT (146 avant-projets et projets opérationnels en septembre 2001).
- (vii) Préparer le texte du rapport annuel de l'Organisation pour 2001.
- (viii) Exécuter la partie du Programme de travail OIBT pour 2002 qui incombe au Secrétariat.
- (ix) Elaborer un projet de Programme annuel de travail pour l'année 2003.
- (x) Elaborer une proposition de budget administratif pour l'année 2003.
- (xi) Faire le nécessaire pour assurer le tirage, la traduction et la diffusion des publications de l'OIBT.

/ . . .

- (xii) Assurer (ou, s'il y a lieu, faire le nécessaire pour assurer) l'exécution des avant-projets, projets et activités confiés au Secrétariat par le Conseil, à savoir:
- a. Programme de bourses OIBT
(Fonds Freezailah aux bourses d'étude)
 - b. Project PD 73/89 (M,F,I)
Assistance à l'identification et à la formulation des projets
 - c. Project PD 13/99 Rev.2 (M,F,I)
Réseau OIBT d'information et d'appui aux projets
 - d. Project PD 16/93 Rev.4 (M) Phase IV
Service d'information sur le marché pour les bois tropicaux et produits dérivés
 - e. Project PD 58/97 Rev.1 (I)
Mise en place d'une base de données sur les essences tropicales les moins utilisées par l'industrie
 - f. Project PD 25/95 Rev.1 (M)
Stages de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux
 - g. Pre-Project PPD 8/93 (F)
Zones modèles d'aménagement durable des forêts de production
 - h. Pre-Project PPD 50/91 (I)
Assistance en vue d'une réévaluation et reformulation des propositions de projet du Zaïre PD 205/91 (i) "Centre national d'affûtage" et PD 209/91 (i) "Etude des bois d'oeuvre du Zaïre en vue de la promotion des essences"
 - i. Pre-Project PPD 27/99 (M)
Perspectives à moyen et à long termes du marché des bois tropicaux.
 - j. PP-A/23-63
Activité destinée à faciliter l'élaboration d'un Questionnaire commun OIBT/CEE-FAO/EUROSTAT sur les statistiques forestières (OIBT)
 - k. Pre-Project PPD 14/00 (M)
Renforcement de la discussion sur le marché
 - l. PPD 26/99 (M)
La compétitivité des bois tropicaux et des produits dérivés par rapport aux produits concurrents bois et non bois
 - m. PPD 26/01 (M)
Déterminer la viabilité d'une campagne de promotion des bois tropicaux et de l'appui à y apporter
 - n. PPD 34/01 (M)
Etude destinée à définir les mesures d'une plus grande transparence du commerce des contreplaqués de feuillus tropicaux et à analyser les causes de la fluctuation du marché et de l'instabilité des prix
 - o. PPD 25/01 (I,M)
Examen des marchés internationaux du meuble en bois
 - p. PPD 35/01 (I)
Evaluation des avantages multiples de la transformation en aval des bois tropicaux dans les pays producteurs

- (xiii) Fournir et faciliter l'accès aux informations utiles et aux connaissances contenues dans des publications OIBT et celles constituant les conclusions des projets.
- (xiv) Mener à bien les activités de relations publiques, sensibilisation et conscientisation afin de mieux informer les populations des objectifs et activités de l'Organisation.
- (xv) Encourager la participation des acteurs non gouvernementaux, y compris les organismes de l'industrie et du commerce, les organisations internationales et les groupes indigènes, aux activités de l'Organisation, en vue de promouvoir la transparence et le dialogue.
- (xvi) Continuer d'améliorer l'utilisation du site web de l'OIBT comme outil de communication extérieure en assurant une diffusion régulière d'informations et des liens avec les organisations pertinentes.
- (xvii) Fournir une assistance aux différents pays producteurs, à leur demande, en mettant sur pied des Offices de l'Objectif OIBT 2000 [Décision du CIBT 2(XXIX)].
- (xviii) Rendre assistance aux pays producteurs, à leur demande, pour identifier dans chacun d'eux les facteurs qui limitent le plus gravement l'avancée vers l'Objectif 2000 et l'aménagement forestier durable, et formuler un plan d'action pour surmonter ces contraintes [Décision du CIBT 2(XXIX)].
- (xix) Poursuivre les travaux liés à l'identification des messages sur les progrès accomplis à ce jour, et développer des produits qui communiquent les messages sur les progrès accomplis à ce jour, en particulier ceux relatifs aux progrès liés à l'Objectif 2000 [Décision 3(XXIX) du CIBT].
- (xx) Organiser des ateliers de formation sur les critères et indicateurs dans dix pays producteurs [Décision 9(XXX) du CIBT].
- (xxi) En coopération avec l'OAA, organiser une conférence internationale sur les critères et indicateurs de la gestion forestière durable [Décision du CIBT 5(XXX)].
- (xxii) Organiser et tenir un atelier international sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification [Décision du CIBT 10(XXX)].
- (xxiii) Organiser et réunir un groupe d'experts pour examiner le texte de directives sur l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales et la réhabilitation des terres forestières dégradées [Décision du CIBT 6(XXX)].
- (xxiv) Mettre en oeuvre des actions de coopération internationales identifiées aux annexes A et B de la Décision 7(XXX) du CIBT.
- (xxv) Travaux avec le Secrétariat de l'UICN destinés à approfondir la coopération entre l'OIBT et l'UICN en vue de:
 - Mieux sensibiliser le grand public aux domaines dans lesquels les objectifs, politiques et activités des deux organisations coïncident;
 - Renforcer la coopération entre l'OIBT et l'UICN dans la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et le cofinancement de projets, avant-projets et activités OIBT, dans les domaines où l'OIBT pourrait bénéficier de l'expertise technique de l'UICN;
 - Assurer la participation adéquate de l'OIBT au Congrès mondial des parcs UICN en 2003, qui pourra consister à convoquer une réunion satellite et à exposer publications et affiches destinées à diffuser des informations sur ses programmes et activités; et
 - Convoquer un atelier international destiné à partager les expériences acquises dans les domaines d'intérêt commun.

[Décision du CIBT 8(XXX)]

- (xxvi) Engager des consultants pour assister l'OIBT dans sa préparation d'un rapport sur "la situation de la gestion des forêts tropicales" [Décision du CIBT 9(XXX)].
- (xxvii) Organiser une mission technique pour prêter assistance aux cinq nations OIBT du Bassin du Congo [Décision du CIBT 11(XXX)].
- (xxviii) Faire le nécessaire pour assurer la publication et la diffusion du Plan d'Action OIBT de Yokohama 2002-2006 [Décision du CIBT 2(XXXI)].
- (xxix) Distribuer le rapport sur les Directives à la création de système d'audit pour les Critères et Indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable et aider, à leur demande, les membres producteurs à mettre en place des systèmes d'audit crédibles [Décision du CIBT 4(XXXI)].
- (xxx) Organiser un atelier servant à diffuser les conclusions de la Mission OIBT sur le renforcement de l'Aménagement forestier durable et le contrôle de l'exploitation illicite en Indonésie [Décision du CIBT 5(XXXI)].
- (xxxi) Engager des consultants afin d'effectuer des études de cas sur le respect des lois forestières dans le contexte de la production et du commerce durable du bois – Phase I et Phase II [Décision du CIBT 6(XXXI)].
- (xxxii) Engager des consultants afin de mener une étude de cas sur l'évaluation des données d'exportation et d'importation sur les bois tropicaux et produits dérivés dans le contexte du commerce international [Décision du CIBT 6(XXXI)].
- (xxxiii) Rassembler et analyser les informations concernant les questions ayant une incidence sur l'accès au marché des bois tropicaux [Décision du CIBT 6(XXXI)].
- (xxxiv) Réunir un atelier et un groupe d'expert chargé du Plan de travail sur l'écosystème forestier de la mangrove [Décision du CIBT 7(XXXI)].
- (xxxv) Engager des consultants chargés de mettre en place une base de données sur les statistiques du commerce du bambou et du rotin [Décision du CIBT 8(XXXI)].
- (xxxvi) Opérer le recrutement des Responsables régionaux de l'OIBT, (A) – Afrique et (B) – Amérique latine
- (xxxvii) Mener à bien toutes autres tâches décidées par le Conseil sur une base ad hoc en fonction des Décisions adoptées.

* * *